



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE SERVICE
2024AO601

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE
25 rue Etienne Dolet
63000 CLERMONT-FERRAND
Représentant : Monsieur Philippe NEGRIER le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE
Tél : 04 73 34 44 20
E-mail : marches@crous-clermont.fr

2 – OBJET DU MARCHE

➤ **Objet** : **Marché n°2024PA601**
Maintenance des équipements froids CROUS Clermont Auvergne
Sites Clermont Ferrand et agglomération

➤ Type de marché : Prestations de services

➤ Classification CPV :
50883000-8 Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ Description : Le marché public a pour objet la maintenance préventive et corrective des équipements et installations frigorifiques des sites de restauration du Crous Clermont Auvergne.

Lieux d'exécution : sites du Crous Clermont Auvergne (uniquement Clermont Ferrand et son agglomération)

Les prestations sont exécutées conformément au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

➤ Durée du marché :

Le marché est conclu pour une première période de 24 mois allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026.

Il est renouvelable deux (2) fois par tacite reconduction, par périodes d'un (1) an (soit du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 et 1er juillet 2027 au 30 juin 2028), sans pouvoir excéder le 30 juin 2028.

➤ Allotissement : Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

➤ Tranches : Le marché ne comporte pas de tranche.

➤ Variantes : variantes non autorisées

➤ Visites recommandées :

2 sessions indépendantes et alternatives de visite des sites seront organisées aux dates suivantes :

- 1ère session : mardi 02 mai 2025 à partir de 13h45
- 2ème session : jeudi 14 mai 2025 à partir de de 13h45

Un rendez-vous pour ces visites est à prendre obligatoirement par mail auprès du service Achats Marchés, à l'adresse suivante : marches@crous-clermont.fr 24h au minimum à l'avance sans quoi les candidats ne seront pas assurés d'obtenir un rendez-vous pour effectuer la visite.

Cette prise de rendez-vous comportera les renseignements suivants :

- Nom de l'entreprise
- Nom des participants : Pour des raisons d'organisation et de fluidité le nombre de personnes présentes à la visite est limité à 2 personnes MAXIMUM par entreprise
- Coordonnées (mail et téléphone portable des participants)

A titre informatif, chaque journée de visite sera organisée comme suit :

- 13h45 : Accueil des Candidats et informations générales (point de rendez-vous : Restaurant universitaire du Clos Saint Jacques/Dolet – Hall Bât A – 25 rue Etienne Dolet – 63000 Clermont-Ferrand)
- 15h30 : Restaurant des Cézeaux 20 avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE

➤ Forme du marché :

Ce marché est de type :

- Forfaitaire pour les prestations préventives effectuées sur la base d'une Décomposition de Prix Global et Forfaitaire.
- Marché public sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum et avec un maximum fixé à 400 000 € HT sur la durée totale du marché public toutes reconductions incluses, dans le cadre des prestations curatives.

La partie « prestations complémentaires » s'exécutera par le biais de bons de commande. Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir Adjudicateur ou ses représentants.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

- Modalités de paiement : Mandat administratif à 30 jours maximum
- Langue de rédaction des marchés : Français
- Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION – ELEMENTS A TRANSMETTRE

Cf. règlement de consultation.

6 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'Acheteur, représenté par le Directeur général du CROUS Clermont Auvergne, élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

L'acheteur examinera les offres des candidats pour établir un classement.

Pour attribuer le marché aux candidats qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères pondérés suivants et dont la somme des notes attribuées à chaque critère donne un résultat sur 1 000 points (1 000 / 1 000 = 100 %) :

Les critères d'attribution et leurs pondérations sont les suivants :

Prix 45 %

Prix forfaitaire maintenance préventive (visite technique et nettoyage) 60 %

Prix de la maintenance corrective : coût horaire d'intervention pour un technicien, d'un technicien supérieur, du taux de remises sur pièces et de la durée de garantie 40 %

Valeur technique 45 %

Composition de l'équipe en charge des prestations et affectations 15%

Méthodologie d'intervention et suivi d'exécution. Gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) 50%

Délais d'intervention et d'indisponibilité des pièces et contrôle qualité interne. 35 %

Performance en matière de protection de l'environnement 10 %

Gestion des déchets notamment la valorisation des déchets (avec production de tout document prouvant ladite valorisation) 60 %

Autres actions liées à l'activité pour limiter l'impact environnemental (déplacement, achats, etc.) 40 %

La note attribuée pour le prix sera calculée de la manière suivante pour chaque élément constitutif du prix (DPGF et BPU).

Note Candidat = NOTE MAX x (Prix de l'offre recevable la moins-disante / prix du candidat)

L'analyse du critère prix est effectuée en faisant l'addition des notes obtenues sur le critère prix « DPGF » et le critère prix « BPU ».

L'analyse du critère prix est effectuée à partir :

- du montant total forfaitaire annuel en euro HT indiqué dans l'Annexe 1 AE_DPGF_BPU_matériels» (60 %)
- du coût horaire d'intervention pour un technicien et du forfait déplacement et remises sur pièces en euro HT indiqué dans Annexe 1 « AE_DPGF_BPU_matériels» (onglet BPU) (40 %)

Le détenteur du prix le plus bas se verra attribuer le nombre maximal de points, 45 points.

Les autres candidats recevront la note selon la formule suivante : (prix le plus bas / prix candidat) X 45.

Ce calcul de proportionnalité permet de prendre en compte l'écart réel de prix entre les différentes offres. Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Toute offre paraissant anormalement basse au sens de l'article L.2152-5 du code de la commande publique fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justifications apportées par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue au titre de l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée conformément à l'article R.2152-3 du code de la commande publique.

La valeur technique de l'offre sera analysée sur la base des éléments renseignés par le candidat dans son Cadre de réponse technique.

La note finale de chaque candidat sera obtenue par addition de l'ensemble des notes obtenues pour chaque sous-critère. L'offre la mieux classée sera retenue.

Si deux candidats arrivent à égalité de points (globalement), le classement sera effectué en fonction de la note la plus élevée obtenue sur les critères suivants (par ordre d'importance) :

- Technique
- Prix

Les offres sont classées par ordre décroissant.

7 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée dans le cadre d'un appel d'offre ouvert régi par les articles L.2124-2 et R.2124-2 §1 du Code de la commande publique et par les articles R.2161-1, R.2161-3 §2, et R.2161-5 du Code de la commande publique.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R.2132-3 du Code de la commande publique, le dossier de consultation doit être retiré sur le site de dématérialisation des procédures suivant :

- <http://www.achatpublic.com>.

9 – CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : **mardi 28 mai 2024 12 heures**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres : L'offre devra être déposée sur le site dématérialisation des procédures suivant : <http://www.achatpublic.com> (article R.2132-3 du Code de la commande publique).

10 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats.

Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit via la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>.

Les candidats devront les faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres soit le Mercredi 22 mai 2024, 12h00

Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Les réponses seront transmises auprès de la plateforme de dématérialisation : <http://www.achatpublic.com>.

Sur le site <http://www.achatpublic.com> l'ensemble des questions et des réponses sera accessible à ceux des candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnées.